

Courpalay, en bref

Un an depuis le changement de municipalité... retrouvez dans ce nouveau bulletin municipal un condensé des dossiers repris sur le fil !

L'édito du Maire

Cher(e)s habitant(e)s de Courpalay,

Suite à la démission de M. Herry, vous avez élu une nouvelle équipe municipale le 20 mars dernier. La 1^{ère} de nos tâches fut de clore les comptes de nos prédécesseurs et de s'atteler aux 4 budgets principaux, celui de la commune (1 400 000€), celui de l'eau et de l'assainissement (500 000€), du syndicat des écoles dont la part communale est passée de 454 000€ en 2021 à 430 000€ en 2022 et celui du CCAS d'environ 13 000€.

Après ces périodes difficiles de pandémie et de contexte économique complexe, nous avons choisi de ponctuer 2022 d'animations et de fêtes pour redonner sourire, espoir et du cœur au village : chasse aux œufs, brocantes, manèges, forains, fête de la musique, marché de Noël sans compter celles des associations (Beaujolais nouveau, lotos, bourses diverses, etc.).

Notre première année de mandat ne nous a pas épargnés : gens du voyage sur le terrain de foot, maison qui brûle (merci à tous les Courpalaysiens qui ont fait preuve d'un grand élan de générosité), un chien qui mord l'oreille d'un enfant et 8 voyous qui cassent tout dans ce qu'il restait des infrastructures de la piscine.

Tout cela ne nous a pas empêchés de continuer l'entretien du village. La motivation de chacun a permis de réaliser quelques chantiers (*comme faucarder les roseaux des bacs de séchage de la station d'épuration du bourg afin de lutter contre les nuisances olfactives, réparer le pignon du vestiaire de foot et y changer la chaudière, remettre le chauffage et l'électricité dans l'église, réactualiser le site internet, créer une page Facebook, participer à l'effort national en coupant l'éclairage public de 23h30 à 4h30 et j'en passe...*)

Les gros projets 2023 :

Travaux de l'église St Martin concernant son affaissement, les fissures et le pignon coté maternelle,
Etude d'avant-projet pour la station d'épuration de Grand Bréau,
Remplacement de 26 éclairages publics en led,
Arrivée de la fibre pour le 4^{ème} trimestre 2023,
Mise à l'étude et choix de réfection de voirie en fonction de nos moyens financiers,
Reprise du Relais Petite Enfance courant mars 2023,
Etude d'une cabine médicale et simultanément recherche d'un futur médecin en prévision du départ à la retraite du Dr Boussard dans les années à venir,
Encore une belle programmation des animations en prévision.

Cette reprise n'aurait pu se faire sans l'action au quotidien de tous les agents des différents services municipaux et l'ensemble des bénévoles qui animent nos associations. Je remercie également cette fabuleuse équipe municipale qui m'entoure avec responsabilité, engagement et efficacité.

Communiquer est essentiel ; dire ce qui va comme ce qui ne va pas, échanger, parler. Je ne suis pas devin alors, n'hésitez pas, venez nous voir et faites-nous part de vos attentes mais... gentiment !

Quant à moi, je ferai, pour vous, du mieux que je peux tout simplement.

Chaleureusement vôtre,

Elisabeth Garnot



La commune vous renseigne:

Mairie de Courpalay
2 bis, rue Champrenard
77540 COURPALAY
Tel : 01.64.25.64.40

Lundi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-19h00
Mercredi : 8h30-12h00
Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 - **17h00-19h00 sur RDV**
Vendredi : 8h30-12h00
Samedi : **8h30-12h00 sur RDV**

Et aussi sur... www.courpalay.fr et sur notre page Facebook, Mairie de Courpalay.

Station d'épuration et réseaux assainissement

Après le faucardage cet été des roseaux des 6 bacs de la Station d'épuration de la commune (pont de Cordoux) la repousse est excellente et ils seront à leur apogée au printemps et continueront leur fonction "d'oxygénateur " de boue. Les derniers rapports de visite effectués sur la station montrent que malgré un fonctionnement satisfaisant, qui respecte largement les normes sur l'intégralité des paramètres, quelques réglages doivent être améliorés par l'exploitant et particulièrement quant à la présence d'eau claire parasite dans les réseaux.

Quant à la station de Grand Bréau les événements pluvieux mettent en évidence un dysfonctionnement du réseau. Des travaux sont nécessaires pour rechercher l'existence de passages d'eau pluviale dans les canalisations ce qui entraîne un mauvais fonctionnement de la station d'épuration. Ces travaux permettront de limiter la collecte des eaux pluviales dans le réseau des eaux usées.

D'après les derniers résultats, les concentrations et rendements obtenus respectent en tout point les normes mais la reconstruction de cette installation vieillissante (et à saturation) serait à envisager à l'horizon 2025, après avoir réalisé les investigations et travaux nécessaires sur les réseaux.

C'est aujourd'hui la mission de la CCVB (Communauté de Communes du Val Briard) qui va réaliser son SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) sur l'ensemble de ses 20 communes. Les premières études doivent démarrer en Mars 2023 et la commune devrait connaître rapidement les différentes solutions possibles permettant de résoudre les problèmes mentionnés lors des récentes visites de contrôle, tant sur la station que sur les réseaux.

Sonde hydrométrique

Le **SYAGE** (Syndicat des eaux du bassin de l'Yerres) a réalisé une étude pour la faisabilité d'un système de prévision des crues à l'échelle du cours de l'Yerres et de ses affluents permettant de mieux anticiper les épisodes de crue et de se préparer en conséquence.

Cette étude a conclu à la nécessité de renforcer le réseau de surveillance de la situation hydrologique du bassin versant de l'YERRES. Après avoir renforcé son réseau de surveillance météorologique, le syndicat a proposé à la commune de **Courpalay** d'installer sur son territoire une sonde Hydrométrique. Les promeneurs pourront l'apercevoir au niveau du pont de **L'Yvron**, en contrebas de la station d'épuration de **Grand Bréau**. Elle se compose d'un **capteur piézométrique** permettant de mesurer et surveiller le niveau du cours d'eau (depuis le fond) et d'un enregistreur de données conservées dans un coffret fixé sur le garde-corps du pont.

Toutes les données seront ainsi transmises au SYAGE en temps réel ce qui permettra d'offrir aux habitants une information fiable sur les risques imminents d'un éventuel débordement.

Avancement du déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur la commune suit son cours. L'avancement est respecté à environ 90% du planning prévu.

L'installation de 41 nouveaux poteaux et le remplacement d'une dizaine d'entre eux, disséminés sur l'ensemble du village, aura été nécessaire pour tirer les câbles de manière optimale et permettre le raccordement de l'ensemble des habitations, y compris les sites isolés.

Le raccordement devrait être terminé d'ici fin février. Le tronçon nous raccordant aux équipements réseaux de Fontenay-Trésigny devra ensuite être tiré. Une fois l'ensemble du circuit vérifié et validé, une période de gel commercial de 3 mois sera observée, afin que chaque habitant puisse se diriger vers l'opérateur de son choix.

Le raccordement au réseau fibre sera donc possible fin 2023 pour l'ensemble des habitants de notre commune.

Eclairage public

La crise énergétique nous pousse à revoir nos habitudes de consommation, c'est pourquoi nous avons mis en place, fin octobre, la coupure de l'éclairage public de 23h30 à 4h30.

Nous continuons toujours le remplacement des éclairages publics de Courpalay et ses hameaux par des éclairage type LED. Ce remplacement est financé par notre Syndicat des Energie (SDESM) et la région à hauteur de 30% chacun. Cette année et l'année prochaine seront consacrées au hameau de Grand Bréau.

PCS / DICRIM : la sécurité de tous

La commune de Courpalay est dotée d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui permet la mise en œuvre d'une organisation fonctionnelle réactive en cas de survenue d'événements graves. Il détermine les moyens disponibles pour répondre aux événements risquant d'impacter la population. Le but est de sauvegarder les vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement, de manière efficace. La mise à jour de ce PCS a été actée dès la prise de fonction des nouveaux élus municipaux.

Ce document est révisé conjointement et mis à jour avec le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Il a pour objectif de vous exposer tous les risques exceptionnels auxquels vous pouvez être confrontés sur la commune de Courpalay (inondations, tempêtes, accidents impliquant des matières dangereuses, etc.) ainsi que les consignes de sécurité à connaître.

La commune a édité un petit fascicule expliquant comment acquérir les bons comportements, disponible en mairie. Vous le retrouverez en totalité sur le site internet de Courpalay : www.courpalay.fr ► sécurité ► DICRIM. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces recommandations.

Cimetière de Courpalay

La loi impose aux communes de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Cette démarche engagée par la commune va entraîner une modification de l'aspect de notre cimetière communal. Après des essais de désherbage thermique qui n'ont pas donné totale satisfaction, une réunion sur site a eu lieu avec « AQUI'Brie » pour trouver la solution la plus adaptée pour l'entretien du cimetière. La solution retenue est l'engazonnement des allées secondaires dans lesquelles il est possible de passer avec une tondeuse.

Dans un premier temps, l'allée principale sera conservée en gravillons. Un box permettant de déposer les déchets compostables sera installé à proximité de l'entrée. Une aire de stockage des containers à ordures sera maintenue.

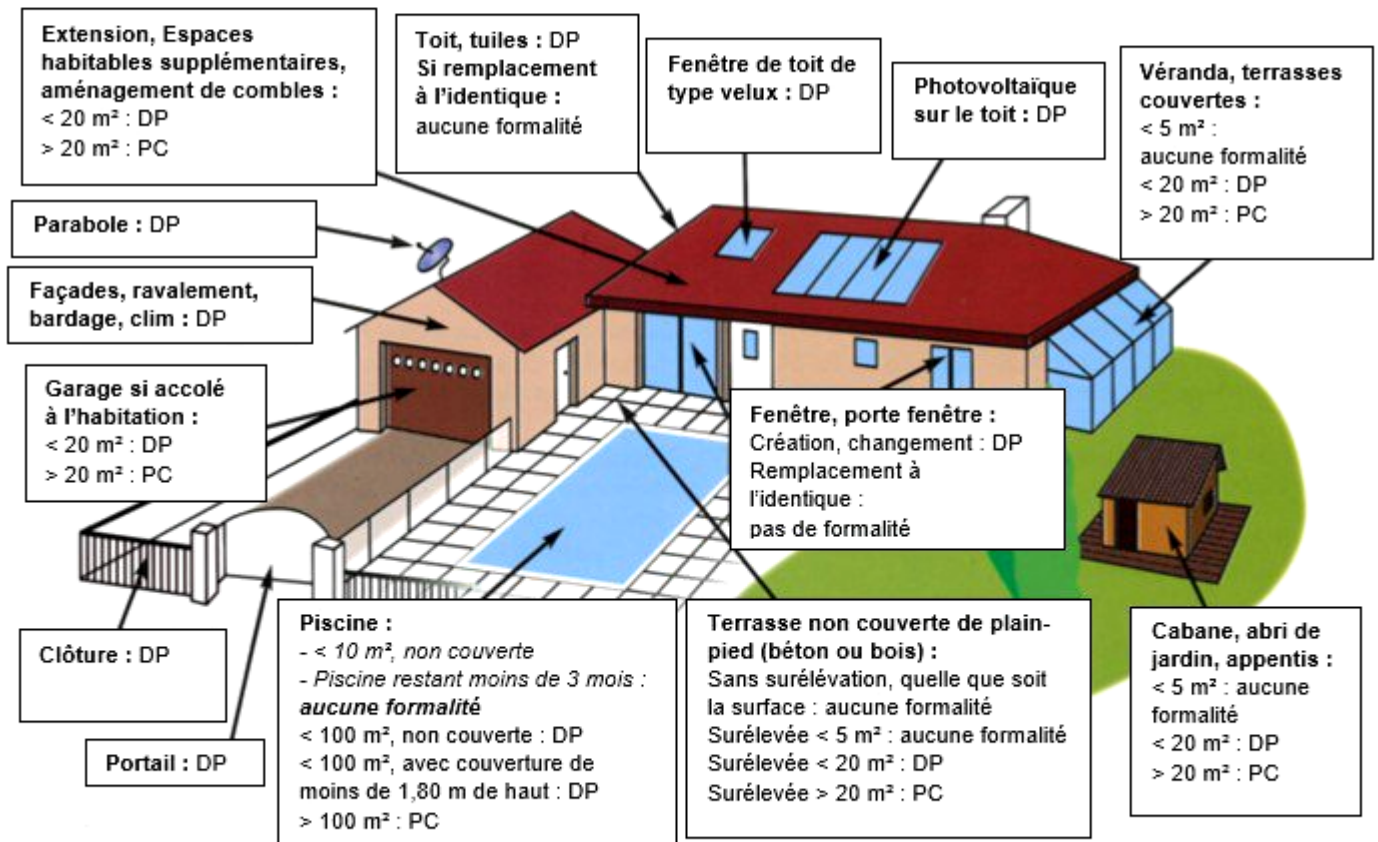
L'année 2023 sera une année de transition et l'équipe municipale reste à votre écoute pour toutes les idées permettant de soigner l'aspect de notre cimetière.

Des travaux ? Ne vous mettez pas en infraction !

Il existe différentes demandes de travaux :

- Ceux soumis à Permis de Construire (PC)
- Ceux soumis à Déclaration Préalable (DP)

Le schéma ci-dessous n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tout projet de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.



Bricolage, jardinage, à quelle heure ?

Avec l'arrivée des beaux jours, les envies de bricolages et de jardinage sont de mise mais pas à n'importe quelle heure. Petit rappel, pour les anciens comme pour les nouveaux habitants de la commune :

Bruit causé par les travaux de bricolage ou de jardinage des particuliers toléré:

- **du lundi au vendredi** : 7h00 - 20h00
- **samedi** : 9h00 - 12h / 15h - 19h30
- **dimanche et jours fériés** : 10h00 - 12h00

Déchets verts

Afin de faciliter la transition vers d'autres modes de traitement, le SIETOM 77 repousse la fin de la collecte des végétaux d'une année. Une collecte temporaire est mise en place cette année du 13 Mars au 17 Novembre avec un passage tous les 15 jours.

Quelques informations importantes concernant cette collecte :

- Les végétaux ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères,
- L'utilisation du bac à ordures ménagères est possible, si et seulement si, celui-ci est propre et ne contient que des végétaux. Il n'est pas possible d'utiliser le bac jaune,
- Les jardinerie des alentours ont été prévenues afin que vous puissiez facilement y trouver des sacs kraft.

Pour rappel l'objectif est d'arrêter de traiter les végétaux comme des déchets, qui représentent 21% des ordures ménagères aujourd'hui, pour les valoriser de manière organique (compostage, méthanisation, paillage...).

Qu'est-ce que le transport à la demande (TAD) – Proxi'bus ?

Le Proxi'bus est un service proposé à toute personne habitant ou travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val Briard. Il est également accessible aux scolaires et aux enfants mineurs de plus de 10 ans, sous réserve d'une autorisation parentale.

- Il fonctionne du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, toute l'année, hors jours fériés.
- Il dessert 166 points d'arrêts sur l'ensemble des communes du territoire.

Pour aller encore plus loin, des arrêts hors territoire :

- **Tournan-en-Brie** : La Gare RER E, La Clinique, La Maison de Re-traite...

- **Villeneuve-le-Comte – via la ligne 32** : Le Val d'Europe, ses gares TGV et RER, son centre Commercial, le Grand Hôpital de l'Est Parisien de Jossigny, Villages Nature, Favières.

- **Pézarches** : Aire de co-voiturage, les lignes 01 et 33.

L'arrêt à la Ferme Communautaire permet aux jeunes du territoire de se rendre, en toute sécurité et de façon autonome, aux ateliers et aux sorties proposés par le Service Jeunesse les mercredis après-midi et pendant les vacances.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Communauté de Communes du Val Briard : <https://valbriard.fr> > services > transports

Agenda culturel de Courpalay

La Chasse aux œufs de Pâques, organisée par la commune,
Dimanche 9 avril 2023

Exposition de peinture, organisée par le CACH,
Samedi 15 et Dimanche 16 avril 2023

La Ronde des Lavoirs, organisée par le CACH,
Lundi 1^{er} mai 2023

La Fête de la Musique, organisée par la commune,
Mercredi 21 juin 2023

Ronde des lavoirs

Vous étiez nombreux à la réclamer, elle revient! Le 1^{er} mai 2023 sera le jour du retour de la Ronde des Lavoirs pour une 5^{ème} édition.



Vilbert, La Chapelle Iger et Gastins.

Les départs sont libres entre 8h et 16h. Ce sont plus de 50 km de circuits balisés qui vous attendent afin de vous permettre de randonner selon votre envie. Cette balade dans le centre de la Brie, entre les vallées de l'Yvron et de l'Yerres, permettra aussi de découvrir d'autres atouts de son patrimoine : ses églises, châteaux, moulin à vent, ou encore ses fermes briardes.

Des points restauration vous accueilleront sur les circuits. Le programme détaillé et les numéros de téléphone pour les réservations seront publiés sur le site internet de la ronde des lavoirs.

Si vous souhaitez aider pour l'organisation de cette manifestation, vous pouvez contacter le CACH (Comité d'Animation de Courpalay et de ses Hameaux): courpalaycach@gmail.com ou consulter le site internet: www.ronde-des-lavoirs.com

SIE : passé, présent, futur

Les écoles de Courpalay font partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui a été constitué en Syndicat Intercommunal des Ecoles de Courpalay-La Chapelle Iger dans les années 1980. La construction du site de l'école maternelle dans les années 2010 a permis aux familles de bénéficier d'un centre de loisirs mais le coût de l'emprunt pèse encore lourdement sur le budget du SIE, abondé à 90% par notre commune et 10% par La Chapelle Iger.

Lors de leur prise de fonction en mars dernier, les nouveaux élus du SIE ont cru ne pas pouvoir redresser la situation du SIE : la comptable avait démissionné, la directrice du centre de loisirs avait demandé sa mutation et le nombre de factures impayées était colossal. Aujourd'hui, au prix d'efforts importants de tous, la situation s'est améliorée (même si des retards comptables courent toujours). Les élus et les employés s'investissent chaque jour pour que les services proposés aux familles puissent perdurer dans les meilleures conditions possibles. Le coût du SIE sur le budget de la commune est important mais c'est grâce à la contribution de chacun que vos enfants ont accès à ces services.

Prochainement, sur la Communauté de Communes :

Le Festi'Val Bri'Art se déroulera au sein de L'Envolée, nouvelle salle de spectacle située aux Chapelles Bourbon.

Du mardi 7 mars au dimanche 16 avril 2023

L'Envolée, portes ouvertes du pôle dédié aux arts vivants, à la création et à la programmation, aux Chapelles Bourbon.

Samedi 11 et dimanche 12 mars, de 14h à 19h

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Communauté de Communes du Val Briard : <https://valbriard.fr> > culture

Après la période COVID qui a imposé un arrêt des animations du village, l'équipe du CACH relance cette manifestation. Les soutiens de la Mairie de Courpalay et de l'intercommunalité du Val Briard sont indispensables à la réussite de cette manifestation. Plus de 1000 marcheurs étaient présents pour la 4^{ème} édition, il était dommage que cette manifestation qui fait connaître notre territoire ne perdure pas.

Organisés au départ de Courpalay, des circuits de randonnées de 6 à 20 km attendent les marcheurs, leur permettant de découvrir les lavoirs de Courpalay, Fleury, Grand Bréau, Segrez, Courtomer, Bernay,

